

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 20 janvier 2022 à 18 h 15, **salle du conseil municipal en mairie.**

Compte-tenu des contraintes sanitaires imposées par la crise sanitaire (COVID19), la séance se tiendra avec la présence de public et de la presse, toutefois, conformément aux dernières directives, le nombre de personnes sera limité.

ORDRE DU JOUR

Affaires thermales

Finances

1. Décision modificative n° 4 du budget des thermes.

Affaires communales

Finances

2. Etalement des charges.
3. Décision modificative n° 4 du budget communal.

Travaux

4. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le terrassement du téléporté, avec le SMOHGM.
5. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 14 janvier 2022,
Le Maire,
Eric AZEMAR.

